



1) Contribution des familles

Ecole	328€ par trimestre soit 984€ par an
Collège	370€ par trimestre soit 1110€ par an
Lycée	415€ par trimestre soit 1245€ par an

- La contribution des familles participe à l'effort immobilier et au caractère propre de l'établissement
- Une facture est établie par trimestre (septembre, décembre et mars), à retrouver sur votre espace personnel parents Ecole Directe
- Tout trimestre commencé est dû, sauf cas de force majeure apprécié par le chef d'établissement
- La contribution peut être réglée par prélèvement mensuel, chèque, carte bancaire ou espèces à réception de la facture
- Pour le prélèvement mensuel, un mandat de prélèvement doit être complété, fourni par le service de comptabilité
- En cas d'incident de paiement, les frais bancaires vous seront facturés

Acompte et frais d'inscription

Lors d'une inscription, vous versez à l'établissement un acompte équivalent à un mois de frais de scolarité imputable sur les paiements de l'année ainsi que des frais d'inscription d'un montant de 60€ non remboursables. En cas d'annulation d'une inscription ou de résiliation du contrat, vous restez redevables d'une indemnité égale au montant de l'acompte payé lors de la souscription du contrat.



2) Restauration scolaire


- Les écoliers et collégiens qui déjeunent 3 ou 4 jours par semaine sont ½ pensionnaires
- Le coût apparaît sous forme de mensualité sur chaque facture
- Les repas non consommés ne sont pas remboursés sauf en cas d'arrêt supérieur à 15 jours et sur certificat médical
- Les élèves inscrits à l'école et domiciliés à Antibes bénéficient d'une réduction de 1,20€ par repas. Ce montant sera déduit sur la facture du trimestre par repas effectivement pris
- Le compte restauration de votre enfant doit être crédité en comptabilité (minimum d'achat : 4 repas)
- Pour les écoliers et les collégiens, vous devez préciser le régime de votre enfant **au plus tard le 9 septembre 2024**, faute de quoi le régime externat sera appliqué
- Pour les lycéens, les représentants légaux devront créditer la carte de leur enfant via leur espace Ecole Directe afin de leur permettre de pouvoir consommer à la cafétéria
- Les collégiens et les lycéens ont une carte permettant le passage à la restauration. En cas de perte, de casse ou de dégradation, une nouvelle carte obligatoire vous sera facturée 8€

Ecole	327€ par trimestre soit 981€ par an
Collège	345€ par trimestre soit 1035€ par an
Lycée	Tarifs fixés en fonction de chaque prestation vendue à la cafétéria
Repas exceptionnel	9€ l'unité



3) Prestations annexes

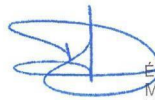
Prestations facultatives

 Garderie du soir <i>Maternelle</i> de 17h à 17h45	60€ par trimestre pour 2 jours par semaine	120€ par trimestre pour 4 jours par semaine
 Etude du soir <i>Elémentaire et Collège</i> de 17h à 17h45	70€ par trimestre pour 2 jours par semaine	140€ par trimestre pour 4 jours par semaine
 Programme Cambridge <i>Collège et Lycée</i>	174€ par trimestre soit 522€ par an Acompte non remboursable équivalent à un trimestre	
 Casiers <i>Collège</i>	30€ par an Service réservé aux 1/2 pensionnaires déjeunant 4 jours par semaine	

Livres scolaires et cahiers d'activité

Les livres scolaires sont prêtés gratuitement aux élèves. Seuls les cahiers d'activité à remplir sont facturés. Un chèque de caution de 200 € vous sera demandé en début d'année pour le prêt des livres, et rendu à leur restitution en bon état.

L'ensemble ou partie de ces tarifs sont susceptibles d'être révisés avant la fin du 1er semestre de l'année 2024/2025 si la situation économique se dégradait.



ÉCOLE PRIVÉE MIXTE
MONT SAINT-JEAN
N° 006 1061 W
Tel. 04 97 21 29 92
Fax 04 93 33 65 12

Quentin DEMOURES
Chef d'établissement du Collège et du Lycée

Claire CLARK
Cheffe d'établissement de l'école

A _____, le ____ / ____ / _____,

Signature du représentant légal n°1
(faire précéder les signatures de la mention "lu et approuvé")

Signature du représentant légal n°2